



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
DE L'ÉCOLE ST-JEAN-BAPTISTE**

Le jeudi 13 septembre 2018

À 19 h

Au local 130

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la présidente et de la directrice de l'école
2. Présences
3. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 12 septembre 2017
6. Explications sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement (le « CE »), du comité de parents et de l'organisme de participation des parents
7. **Élection des parents représentants au C.E. :**
 - 7.1 Nomination d'un président d'élection
 - 7.2 Nomination d'un secrétaire d'élection
 - 7.3 Critères à privilégier pour élire les parents requis au C.E.
 - 7.4 Procédure de mise en candidature au C.E.
 - 7.5 Élection des parents au C.E. (mise en candidature et vote, s'il y a lieu)
8. **Élection d'une ou d'un représentant(e) au comité de parents et de son substitut :**
 - 8.1 Mise en candidature
 - 8.2 Vote et nomination
9. **Formation d'un organisme de participation des parents :**
 - 9.1 Décision de formation
 - 9.2 Nom de cet organisme
 - 9.3 Composition (le nombre de participants, leur provenance)
 - 9.4 Règles de fonctionnement (ex. : nombre de réunions, fréquence)
 - 9.5 Procédure de mises en candidature
 - 9.6 Élection des parents (mises en candidature et vote, s'il y a lieu)
10. **Dépôt du rapport annuel du conseil d'établissement**
11. **Période de questions du public**
12. **Levée de l'assemblée**

(courte rencontre avec les nouveaux membres du conseil d'établissement)